

BARREAU DE TOULOUSE

---

# ELOGE

DE

**M<sup>e</sup> René MILHAUD**



*Discours prononcé le 29 Novembre 1953*

A LA RENTRÉE SOLENNELLE  
DE LA  
CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

**M<sup>e</sup> Claude BOLELLI**

Avocat à la Cour  
Lauréat de la Conférence  
Prix Alexandre Fourtanier  
Médaille d'Or

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT (1),  
MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL (2),  
MONSIEUR LE PRÉSIDENT (3),  
MONSIEUR LE BATONNIER,  
MES CHERS CONFRÈRES,  
MESDAMES, MESSIEURS,

« Nous aimons, chaque année, rappeler ici la vie d'un de nos grands confrères. Mais longtemps nos voix se sont tues. L'agression allemande a suspendu la vie si laborieuse de ce Palais. Hanté par son rêve criminel de dominer le monde, un homme ayant derrière lui toute une nation, déchirant un pacte sur lequel il avait apposé sa signature, a énoncé que la parole ne lie pas celui qui l'a donnée, que le faible doit être asservi par le plus fort et que le scrupule doit être banni de la politique. Et c'est au nom de la dignité de l'homme et des peuples, au nom de leur idéal de Droit et de Justice que la France et ses alliés se sont alors dressés, indignés et frémissants, ont lutté, souffert et vaincu. »

Ces paroles ont déjà retenti ici-même, dans des circonstances identiques, le 23 novembre 1919 et elles furent alors prononcées par celui dont je viens aujourd'hui honorer la mémoire: M<sup>e</sup> René Milhaud, notre confrère si tragiquement disparu voici neuf années. Lui aussi fut victime d'un homme hanté par un rêve criminel et d'une nation, la même, qui pour

---

(1) M. Espinasse.

(2) M. Pagès.

(3) M. Cazeneuve, Président du Tribunal administratif.

(4) M<sup>e</sup> Dupeyron.

la seconde fois dans un même siècle, ont méprisé la dignité de l'homme et des peuples et les idéaux de Droit et de Justice auxquels notre regretté confrère était si profondément attaché.

Cet éloge de M<sup>e</sup> Milhaud devait être fait maintenant, car il en est temps encore. Contrairement à de nombreux confrères qui, ayant donné leur pleine mesure, disparaissent en laissant derrière eux de nombreuses archives, M<sup>e</sup> Milhaud a disparu trop tôt pour faire le point de sa carrière et les quelques documents qu'il aurait pu laisser ont été dispersés et détruits par la fureur imbécile de ses assassins. J'ai donc été obligé de m'adresser à ceux qui l'ont connu, et estimé, car nul ne pouvait connaître René Milhaud sans l'estimer, pour parvenir à le découvrir.

Et, à chaque pas de mes recherches, je me suis attaché davantage à la grande et belle figure de celui qui fut avant tout, et par-dessus tout, un avocat.

Il n'était pourtant pas issu d'un milieu judiciaire. Sa famille, établie à Nîmes depuis un temps immémorial, comptait peu de juristes, beaucoup plus de membres de l'Enseignement dont le plus célèbre fut son oncle, Gaston Milhaud, Professeur de Philosophie à la Sorbonne.

Son père, brillant mathématicien et au surplus passionné de musique, étant sorti de l'École Polytechnique dans un excellent rang avait choisi la carrière des Armes. Et c'est le hasard des garnisons qui fit venir le jeune René Milhaud, né à Nîmes le 9 avril 1891, dans notre ville de Toulouse où son père venait d'être nommé à un commandement. Il termina ses études classiques au Lycée et fut admis bachelier en 1908 à l'âge de 17 ans.

Par goût il fut poussé à s'inscrire à la Faculté de Droit et y eut pour maîtres les professeurs Campistron, César-Bru, Hauriou, Magnol, Wallon. Tous en pensaient le plus grand bien, c'est ainsi que le doyen César-Bru disait de lui: « J'ai eu la bonne fortune de compter M<sup>e</sup> Milhaud parmi les meilleurs élèves que j'ai formés en plus de trente ans d'enseignement. » Et ce ne sont point là paroles en l'air, il n'est que de regarder la fiche universitaire de René Milhaud pour s'en convaincre. Ayant obtenu à chaque examen les trois boules blanches, il fut admis en première, deuxième et troisième année de Licence et en Doctorat avec les Eloges du Jury. Il n'était pas parvenu à ce résultat sans une grande assiduité aux cours et aux conférences, ce qui lui valut pour chacune des trois années de Licence le Premier Prix de Conférences.

On pourrait penser, à l'audition d'un tel palmarès, que M<sup>e</sup> Milhaud fut un étudiant ne songeant qu'aux études et ne vivant que pour elles. Rien n'est plus faux: tous ceux qui ont connu René Milhaud à cette époque s'accordent à reconnaître qu'il fut le plus agréable, le plus charmant, le plus spirituel et surtout le plus vivant des amis. Il aimait s'amuser, rire, danser. Un de ses plus grands plaisirs était de préparer et d'exécuter avec ses amis, tous aussi gais que lui, des plaisanteries et mystifications dont étaient le plus souvent victimes ces jeunes, vieillies avant l'âge, qui ne songeaient qu'à l'étude alors qu'il était si simple de savoir faire, comme il y parvenait si aisément, une place pour le travail et une autre pour la vie. Car, dès cette époque, René Milhaud fut un bon vivant, aimant vivre et voir vivre autour de lui.

\*  
\*\*

Brillamment admis licencié en droit en 1911, à l'âge de vingt ans, il vint immédiatement au Palais et prêta serment le 6 novembre de la même année. Partageant sa vie entre le Palais et la Faculté où il poursuivait ses études de Doctorat, il fut un avocat-stagiaire accompli. Nul ne fut plus assidu que lui aux audiences et aux exercices de la Conférence, ce qui lui valut sa désignation en qualité de Secrétaire. Pour couronner son stage brillant, le Conseil de l'Ordre, dans sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 1914, lui décerna la première médaille: prix Henri-Ebelot.

Pendant le cours de son stage il eut, en 1912, la douleur de perdre une sœur très aimée. Ce pénible événement devait le rapprocher davantage encore, si cela était possible, de sa mère. Et ce fils, désormais unique, devint à dater de ce jour un modèle de dévouement et d'attachement. Jusqu'en 1925, date de son mariage, il vécut chez sa mère dans son appartement des allées Jean-Jaurès. S'étant marié et s'étant établi au 8 de la rue Saint-Bernard où il demeura jusqu'à la fin, il ne resta point un jour sans venir passer, ne serait-ce qu'un instant, avec elle, et cela quels qu'aient pu être ses travaux et ses préoccupations. Cet attachement fut accru du fait de la mort de son père en 1917 car, à sa démobilisation, il se retrouva seul avec elle.

\*  
\*\*

C'est alors que commença vraiment sa vie d'avocat. Son premier acte public fut le discours de rentrée de la Conférence

qu'il prononça le 23 novembre 1919, et duquel j'ai extrait les premières phrases, placées en exergue de cet éloge.

Son œuvre avait pour sujet « Les Grands Bailliages à Toulouse » et plus spécialement « Le rôle de M<sup>e</sup> Jamme ». Il s'attacha dans cet ouvrage à exposer publiquement des idées qui lui furent toujours chères. Il se plut à dépeindre la lutte du Barreau toulousain, et de son représentant M<sup>e</sup> Jamme, contre la décision de suppression du Parlement et la création en 1788 des Bailliages. La lecture de cette œuvre permet de se faire une idée de l'orgueil qu'il éprouva à dépeindre le triomphe des ardents défenseurs du Droit et de la Justice contre l'arbitraire royal dans le domaine judiciaire. Son discours, loin d'être un ouvrage académique, fut un acte de foi.

\*  
\*\*

René Milhaud pensait que l'avocat doit savoir lutter, tel M<sup>e</sup> Jamme, pour de grandes idées nobles et justes, pour de grandes causes, mais il estimait aussi qu'un autre devoir lui incombait: connaître, assimiler et pouvoir commenter sans délai les législations nouvelles. Et c'est ainsi qu'il fut tout naturellement amené, en cette période d'instabilité économique qui suivit la première guerre mondiale, à s'intéresser plus spécialement au droit mouvant de la prud'homme, des loyers et des pensions, toutes matières que la Faculté ne lui avait point enseigné.

Choisi comme conseil par la Bourse du Travail, il mit généreusement tout son immense et jeune talent au service des victimes d'employeurs trop peu respectueux de la législation sociale, et il contracta dans ce milieu de solides amitiés qu'il retrouva à l'heure du danger.

Mais il s'intéressa particulièrement aux questions de loyer. Exactement comme de nos jours, la guerre avait engendré une terrible crise du logement du fait d'un arrêt total des constructions. A l'aspect social de ce problème: sauvegarder à de pauvres gens leur logement, ce bien irremplaçable, venait s'ajouter un aspect juridique: l'étude d'un droit nouveau et mouvant. Ces deux aspects réunis ne pouvaient manquer d'attirer M<sup>e</sup> Milhaud tout à la fois excellent juriste et noble cœur.

Entre 1918 et 1924 de nombreuses lois, se renvoyant les unes aux autres, interprétées diversement et le plus souvent contradictoirement par la jurisprudence, avaient tenté de régler cette matière en l'embrouillant davantage.

A Toulouse, deux avocats aux qualités bien différentes: un ancien, le Bâtonnier Joseph Laporte, habituellement avocat des propriétaires, et un jeune, M<sup>e</sup> Milhaud, qui défendait le plus souvent les intérêts des locataires, avaient tout particulièrement étudié cette législation. Ils unirent leurs connaissances en la matière et publièrent en 1924 un ouvrage sur « Les droits actuels des locataires et des propriétaires ».

Cet ouvrage n'avait fait que provisoirement le point de la question et il fut rapidement dépassé. Le 1<sup>er</sup> avril 1926 fut promulguée une loi qui érigea un véritable statut des baux d'habitation. René Milhaud se mit, dès sa parution, à l'étude de ce texte et il en acquit une connaissance approfondie qui lui fit choisir pour sujet de thèse: « Le Commentaire pratique de la Loi du 1<sup>er</sup> avril 1926 ». Cette thèse soutenue le 3 décembre 1926 devant un jury composé des doyens Magnol et César-Bru et du Professeur Fliniaux, lui valut d'être reçu Docteur en Droit avec la mention Très Bien.

Continuant ses publications sur le droit des loyers il fit éditer en 1927 un opuscule sur « La Question du droit de reprise » et enfin en 1929 son œuvre essentielle « Les Loyers » publiée en collaboration avec notre ancien confrère Lucien Sirvin. Cet ouvrage clair, précis et éminemment pratique, fut jusqu'à la guerre le meilleur que puissent trouver tous ceux qui étaient amenés à se pencher sur la question toujours délicate des loyers. La compétence de M<sup>e</sup> Milhaud en la matière était tellement évidente et indiscutable que le doyen César-Bru le chargea de donner à la Faculté de Droit des cours spéciaux sur le Droit des Loyers.

\*

\*\*

Mais il serait inexact de penser que M<sup>e</sup> Milhaud ne plaidait que devant les juridictions qui avaient à connaître des affaires de loyer ou des conflits du travail. En cette décade s'étendant de 1920 à 1930 il eut à plaider de très importantes affaires civiles et pénales.

La plus retentissante fut sans conteste une affaire d'assassinat qui défraya la chronique en 1928. Un jeune homme de bonne famille avait eu un fils de la bonne de ses parents. Celle-ci avait gardé l'enfant et le père naturel s'était marié. Mais, craignant le scandale, il avait repris l'enfant à sa mère et était allé le noyer dans le canal. Cette curieuse façon d'éviter le scandale amena son auteur devant les jurés de la Haute-Garonne. M<sup>e</sup> Milhaud avait été chargé par la pauvre mère de

ses intérêts. Il excellait lorsqu'il était à la barre en qualité de partie civile mais, en ce 27 octobre 1928, il se surpassa. Sa plaidoirie laissa dans l'esprit de tous ceux qui l'entendire une profonde impression. Evitant les effets mélodramatiques, elle fut tout à son image: simple et claire.

\*  
\*\*

Vers 1930 René Milhaud était parvenu, bien que n'ayant pas encore atteint quarante ans, à une pleine maturité tant personnelle que professionnelle et l'on ne devait plus, jusqu'à sa fin, percevoir en lui de grands changements.

Ce qui retenait dans sa physionomie était son visage ouvert, souriant et affable. Il ne courbait jamais la tête qu'il avait l'habitude de tenir droite et haute de façon à pouvoir toujours fixer son interlocuteur de ses yeux pétillants d'intelligence. Sa mise, sans être pour autant affectée, était toujours très soignée. Vêtu le plus souvent d'un strict costume bleu marine qu'il égayait d'une pochette blanche, il avait une élégance de bon aloi, très bourgeoise. C'est ainsi qu'il fut le dernier au Palais à porter des bottines à tiges de tissu.

Détail pittoresque: il poussait le souci de la netteté dans le domaine vestimentaire jusqu'à posséder dans sa case, au Tribunal, un faux-col pour pouvoir en changer après l'effort physique de la plaidoirie.

\*  
\*\*

Cet aspect extérieur, tout de netteté, correspondait très exactement à son caractère. Tous ceux qui furent en rapport avec lui se plaisent à souligner sa loyauté et sa franchise. Il ignorait la mauvaise foi et il lui était pénible de la trouver chez autrui. Sa droiture lui valut de solides amitiés qui ne se démentirent jamais et que j'ai retrouvées toujours aussi vivaces chez tous ceux qui l'ont connu et ont bien voulu me guider dans mes recherches.

A cette loyauté il joignait une générosité extrême. Jamais aucune œuvre, quelle qu'elle soit, qu'elle que puisse être son origine, ne fit appel à lui en vain du moment que son but était de soulager la souffrance des malheureux. Cette générosité trouva même son prolongement sur le terrain professionnel car il accepta souvent de plaider pour rendre service sans se préoccuper de ses intérêts personnels.

Mais son trait dominant, celui qui frappait le plus tous ceux à qui il fut donné de l'approcher, était son intelligence.

Essentiellement analytique, elle lui a permis de réussir admirablement dans notre profession. Jointe à sa science juridique et à son excellente mémoire, sa rapidité de compréhension lui faisait saisir instantanément tous les problèmes, même les plus ardues, et entrevoir leur solution. Elle se manifestait tout spécialement dans sa façon de recevoir ses clients: il savait diriger l'entretien, trouver le point litigieux et donner une réponse immédiate au problème qui lui était soumis. A l'audience sa vivacité d'esprit, son intelligence mobile, soutenues par une connaissance approfondie du dossier, lui permettaient des interventions utiles au cours des débats, particulièrement dans les affaires pénales. C'est ce qui faisait sa force en tant que partie civile.

Son intelligence se révélait tout spécialement dans la conversation. Il était un brillant causeur, ajoutant à ses qualités intellectuelles son esprit si personnel. Cet esprit n'était jamais méchant et donnait à la conversation un tour enjoué. Il était resté un aussi charmant compagnon que du temps de ses études et les sorties qu'il faisait avec ses amis étaient empreintes d'une franche gaieté, à laquelle il contribuait pour beaucoup. Il ne fut pourtant jamais familier, ayant pour cela trop le respect des autres et de lui-même.

\*  
\*\*

Sa vie domestique s'écoula dans un cadre tout à l'image de sa tenue vestimentaire: confortable et soigné. Me contentant d'effleurer sa vie de famille, je me bornerai à indiquer que son plus grand regret fut, sans conteste, de ne pas avoir d'enfant; et ce fut la seule ombre à son bonheur familial.

\*  
\*\*

Venons-en maintenant au point essentiel de cette étude: la vie professionnelle de M<sup>e</sup> Milhaud. Je l'ai déjà indiqué, il fut avant tout et par-dessus tout, un avocat. Et si l'un des buts de cet éloge prononcé en cette séance solennelle de rentrée de la Conférence est de présenter aux jeunes avocats, venant de prêter serment, un exemple, il ne saurait en être de meilleur que celui offert par M<sup>e</sup> Milhaud.

Il avait au plus haut point le respect et l'orgueil de notre profession. Il y était venu par vocation et y réalisa son plein épanouissement; elle lui réserva des joies que nul métier, nulle occupation, n'auraient pu lui donner. Il était né pour être



avocat, il le fut jusqu'à la dernière fibre de son être et son plus grand sacrifice fut en 1943 de devoir cesser toute activité professionnelle.

Il poussait le souci du respect dû à la profession jusqu'à s'interdire d'user de la formule pourtant classique: « Votre dévoué » à la fin de ses lettres, car il estimait qu'elle impliquait une certaine dépendance envers le client, incompatible avec la haute idée qu'il se faisait du rôle de l'avocat.

Si, pour certains humoristes acerbes, la confraternité est une haine vigilante, sa conception en était tout autre. Il avait le respect de ses confrères et n'aurait jamais souffert qu'en sa présence quiconque parlât mal d'un avocat.

Sa correction confraternelle lui interdisait de leur imposer des renvois et il s'astreignait à être toujours prêt pour la date fixée, se faisant un devoir de leur communiquer pièces et conclusions. Ces dernières étaient toujours prêtes suffisamment avant l'audience pour que l'adversaire puisse les étudier et y répondre. Ce trait, à lui seul, venant d'un avocat aussi surchargé de besogne montre à quel point il respectait les règles que, non seulement le Code de Procédure, mais encore la confraternité nous imposent. On rechercherait vainement dans sa vie un seul incident qui l'ait opposé à un confrère. Il était du reste fort aimé et il en eut la preuve le 3 juillet 1933 lorsqu'il fut porté au Conseil de l'Ordre par une élection quasi-unanime.

\*  
\*\*

Ses confrères l'estimaient mais le considéraient comme un adversaire redoutable. Cette réputation justifiée était due au fait qu'à son intelligence et à son talent d'orateur, René Milhaud joignait une puissance de travail considérable. Il avait ainsi la certitude, en plaidant un dossier, d'en posséder tous les aspects tant en fait qu'en droit. Sa mémoire prodigieuse des détails lui permettait de ne rien omettre des points de fait. Mais sa préparation du dossier portait essentiellement sur les points de droit.

Il avait la crainte du traquenard juridique, de l'argumentation de droit qu'il n'aurait pas prévue. Il estimait donc nécessaire, pour chaque procès, de faire un tour d'horizon complet de la doctrine et de la jurisprudence; il confiait ce soin à ses collaborateurs. Une de leurs attributions essentielles consistait à rechercher les décisions se rapprochant le plus possible de l'espèce envisagée, qu'elles soient favorables ou défavorables.

Il était en cela extrêmement exigeant, car il considérait comme vitales pour le sort de son procès ces recherches qu'il n'avait plus la possibilité de faire lui-même du fait de la réception de la clientèle, de la préparation des plaidoiries et des heures passées au Palais. Une fois en possession de tous les éléments de fait et de droit, il en faisait l'analyse et bâtissait des conclusions qui restent un modèle de netteté et de clarté.

Pour la préparation de chaque dossier il s'astreignait à un travail considérable, car il ne voulait en rien céder à sa facilité naturelle, qui était fort grande. Et c'est ce mélange de labeur soutenu et de talent spontané qui plaça M<sup>e</sup> Milhaud au tout premier rang des avocats civilistes de notre barreau.

\*  
\*\*

Tentons pour un instant de le faire revivre: le voici à la barre, il se tient très droit, fixant ses juges. Il a pour habitude, afin d'éviter d'éparpiller les pièces de son dossier posé sur la barre, de retrousser la manche droite de sa robe au-dessus du coude et de retenir de sa main gauche le tissu ainsi relevé.

Sa voix mordante au débit rapide et au timbre métallique est tout à la fois vigoureuse et agréable à entendre. Elle n'est jamais monotone et jointe à son regard direct oblige ses auditeurs à une attention soutenue. M<sup>e</sup> Milhaud plaide assez longuement mais tout est utile à la bonne compréhension de l'affaire; il a un don magnifique pour exposer clairement les faits les plus obscurs de même que les théories les plus subtiles et les plus impénétrables. Il possède au suprême degré l'art difficile de convaincre et lorsque, ayant plaidé le premier, il croit les magistrats impressionnés par l'argumentation adverse, il réplique en quelques mots rapides et décisifs, détruisant la thèse de l'adversaire et rappelant les idées-force de la sienne.

\*  
\*\*

M<sup>e</sup> Milhaud était doué des qualités qui font l'avocat complet: talent, intelligence, clarté, travail, loyauté, générosité et conscience professionnelle, et c'est en cela qu'il doit être un exemple pour les générations futures.

\*  
\*\*

Ce portrait de M<sup>e</sup> Milhaud serait incomplet si je ne disais quelques mots de son activité politique. Il croyait sincèrement que l'avocat a un rôle à jouer dans ce domaine.

C'est ce qu'il indiquait dans la péroraison de son discours sur « Les Bailliages ». « L'esprit critique, disait-il, l'indépen-

dance de la pensée que nous puissions dans notre profession, nous commandent de nous préoccuper de tout ce qui touche l'intérêt général, le bien de la Nation. »

Il ajoutait: « Messieurs, conservons cette tradition latine de notre barreau. Ne nous laissons pas entraîner vers la notion purement matérielle d'un barreau d'affaires. Aidons de notre concours à l'épanouissement de toutes les activités intellectuelles. Malgré ses écueils, mêlons-nous à la vie publique et continuons à lutter pour le triomphe dans tous les domaines du Droit et de la Justice. »

Il accepta de se présenter aux élections législatives et, s'il avait été élu, sa valeur personnelle l'aurait sans aucun doute porté au premier plan de l'Assemblée Nationale. Malheureusement, candidat en 1932 et en 1936, il fut par deux fois battu à quelques voix près. Ces quelques voix, il eut pu les avoir s'il s'était prêté à certaines compromissions, mais sa loyauté, son sens tout militaire de l'honneur, lui interdirent de céder aux pressions et aux marchandages de dernière heure.

\*  
\*\*

Ces échecs dans le domaine de la vie publique l'attachèrent davantage à sa profession. Son rôle était alors des plus importants et une très nombreuse clientèle se pressait dans la salle d'attente de la rue Saint-Bernard où voisinaient des gens de toutes conditions. Tous avaient la plus grande confiance dans son talent et sa conscience professionnelle et le recherchaient pour conseil.

Depuis fort longtemps le travail écrasant auquel il avait à faire face ne lui laissait plus le temps de plaider en Justice de Paix les nombreuses affaires de loyer qui affluaient et il en laissait le soin à ses collaborateurs. Il réservait ses efforts pour la Cour et le Tribunal où chaque jour plusieurs affaires l'appelaient. Il passait en coup de vent dans les couloirs, s'arrêtant un instant près de chaque groupe, se mêlant aux conversations en cours, mais avec une prédilection pour le groupe au centre duquel le Bâtonnier Paumès soutenait ses paradoxes habituels avec sa verve inimitable.

\*  
\*\*

Et les années s'écoulèrent ainsi jusqu'en 1939. Mobilisé, M<sup>e</sup> Milhaud fut rapidement rendu à la vie civile.

Il fut extrêmement affecté par l'armistice de juin 1940. Profondément Français et patriote, le malheur de la France ne pouvait le laisser indifférent, mais à ses craintes pour le pays s'ajoutait son angoisse pour son propre sort. René Milhaud était d'origine israélite et sous l'influence de l'occupant le gouvernement d'alors, revenant en cela à une conception médiévale, édicta des lois d'exception.

Cependant, soutenu par la sympathie unanime de ses confrères, M<sup>e</sup> Milhaud continua courageusement, comme par le passé, son activité professionnelle. Il continua à recevoir et à habiter rue Saint-Bernard, à plaider quotidiennement et cela même après ce triste jour de novembre 1942 qui vit entrer dans nos murs l'armée allemande accompagnée de son sinistre appareil policier. Il poussa même le courage jusqu'à se présenter devant les Commissions spéciales pour des Israélites persécutés.

Tous, au Palais, l'adjuraient de quitter Toulouse, chacun lui proposait une retraite où il pourrait attendre en sécurité la fin du cauchemar. Il tint bon jusqu'en mai 1943, et alors céda à ces instances affectueuses et partit avec sa femme dans les environs de Toulouse.

Ses collaborateurs restèrent en liaison avec lui et tinrent son cabinet jusqu'au jour où la Gestapo vint y perquisitionner et apposer les scellés. Ce jour-là René Milhaud, devenu René Mignot, comprit qu'il valait mieux quitter notre région.

Il partit pour la Savoie et s'installa à Annecy. Il eut alors la très grande douleur d'apprendre en janvier 1944 la maladie et le décès de sa mère; douleur accrue du fait que, ce fils qui n'avait laissé s'écouler aucun jour sans lui rendre visite, était dans l'impossibilité absolue de se rendre à son chevet.

Ne pouvant rester inactif il prit contact avec la France Libre et il lui fut demandé de rejoindre l'Assemblée Consultative d'Alger; un avion l'attendait en Suisse et sa femme devait rester seule en Savoie.

M<sup>me</sup> Milhaud était d'une santé fragile et il eut quelques scrupules à la laisser seule et malade, aussi préféra-t-il rester à ses côtés. Cette décision, dictée par l'affection profonde qu'il lui portait, devait leur être funeste à tous deux.

\*

\*\*

En mai 1944, ils furent arrêtés sur le quai de la gare de Chambéry par la police allemande. Leurs amis, ayant appris qu'ils avaient été dirigés sur le camp de Drancy, mirent tout en œuvre pour, sinon les faire libérer, tout au moins les faire

rester en France et leur éviter la déportation. Mais ces efforts courageux demeurèrent vains et tous deux furent rapidement conduits au sinistre camp d'Auschwitz.

Ce que furent les horreurs du voyage et le supplice du camp d'extermination, nous le savons, hélas! Trop d'ouvrages ont paru sur ce sujet pour qu'il soit nécessaire de les décrire encore. Mais ce que nous pouvons imaginer c'est que les tortures morales et le dénuement complet dans lequel vivaient les déportés des camps de mort ont dû être plus sensibles encore pour un intellectuel délicat et raffiné tel que M<sup>e</sup> Milhaud. Et cependant les témoins de ces épreuves, revenus par miracle, ont attesté avec quel courage il les avait supportées. Combien sont touchants les derniers détails que nous connaissons sur la vie de notre confrère.

M<sup>me</sup> Milhaud se trouvait au camp des femmes, à quelques centaines de mètres de son mari. Grâce à d'audacieuses combinaisons ils purent communiquer et René Milhaud réussit à lui faire parvenir un peu de nourriture prélevée sur sa maigre pitance.

Mais un jour ses familiers apprirent que M<sup>me</sup> Milhaud était morte du typhus, ils n'eurent pas le courage de lui révéler la vérité et ils préférèrent inventer une histoire de maladie mettant M<sup>me</sup> Milhaud dans l'impossibilité d'écrire.

René Milhaud y crut et, jusqu'à la fin, il continua à se priver pour elle, gardant dans son cœur l'espoir qu'elle demeurerait en vie.

Le 30 septembre les Allemands le désignèrent pour faire partie d'un des malheureux convois qui étaient acheminés vers la chambre à gaz.

Et le 2 octobre 1944 la barbarie avait fait taire la grande voix qui l'avait dénoncée ici-même dès 1919, il ne restait plus rien de M<sup>e</sup> René Milhaud, notre confrère.

\*  
\*\*

Mes chers confrères,

L'éloge est le suprême hommage de l'Ordre à l'un des siens, mais c'est aussi le dernier adieu, et c'est parce qu'il doit s'accompagner d'un sentiment de piété confraternelle que celui-ci est écrit volontairement sans citations, sans images, sans fleurs de rhétorique, avec la certitude que cette sobriété aurait eu l'agrément de M<sup>e</sup> René Milhaud.